REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N°5491/2017
PORTANT SUR LA FERMETURE DU STADE DIDIER BOUTTEN DU 20 AU 23 JANVIER 2017

Le Maire de la Commune de MAROLLES-EN-BRIE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2122-21,
- **Vu** la nécessité d'interdire les manifestations sportives de football sur les terrains gazonnés et stabilisés suite aux intempéries de ces derniers jours,
- **Considérant** qu'il est nécessaire tant de préserver le terrain du stade de football Didier Boutten, que de réglementer les entrainements et les matches pour la sécurité des utilisateurs (sportifs ou non),
- **Considérant** qu'il convient, dans l'intérêt de la sécurité publique, de procéder à la fermeture temporaire pour toutes activités,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le stade de foot Didier Boutten, route de Marolles à Santeny sera momentanément fermé du 20 au 23 janvier 2017 inclus.

ARTICLE 2 Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire de Police de Boissy Saint Léger,
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,
Monsieur le Responsable des Services Techniques,
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Préfet du Val de Marne,
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs Pompiers de Villecresnes,
District du Val de Marne de Football.

MAIRIE de MAROLLES-en-BRIE
Val-de-Marne

A Marolles-en-Brie, le 19 janvier 2016

Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Ref. 201501 Berger-Levrault (1012)

Fiche à retourner au District du Val de Marne si terrain(s) déclaré(s) impraticable(s) par la municipalité

NOM DU CLUB : MAROLLES F.C.

NOM(S) DU ou DES TERRAIN(S) FERME(S)

1 ..... D.I.D.I.E.R. BOUTTEN .....

2 .....

3 .....

4 .....

PRECISEZ TOUS LES MATCHES CONCERNÉS PAR OU LES FERMETURES

N° MATCH	MATCH(ES)	CATEGORIE	DIVISION
18935220	MAROLLES UNION SPORTIVE – ULTRA MARINE	ANCIEN	3ème
- - -	- - -	SENIORS	2ème
18962591	MAROLLES FC1 – CRETEIL UF1	SENIORS	2ème

Date : 20/01/2017

Nom et Signature de l'expéditeur : KAHROVIC MIRSAD

Important : Fiche à retrouner rapidement au District et au plus tard le vendredi précédent l'annulation **avant 12h00.**

Adresse: District du Val de Marne de Football
131 Boulevard des Alliés - BP 166 - 94501 CHAMPIGNY SUR MARNE
FAX : 01-55-96-04-44

Acte à classer

5491-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-01-19T17-04-48.00 (MI204425620)

Identifiant unique de l'acte :
094-219400488-20170119-5491-2017-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FERMETURE DU STADE DIDIER BOUTTEN DU MAU 23 JANVIER 2017.

Date de décision : 19/01/2017

CERTIFIÉ Certifié Conforme

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte : 5491-2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé	Date **19/01/17** à **17:04**	Par **MARQUES Christine**
Transmis	Date **19/01/17** à **17:04**	Par **MARQUES Christine**
Accusé de réception	Date **19/01/17** à **17:11**	